

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



La CGT, un syndicat qui œuvre pour la reconnaissance de notre métier

La CGT est la première organisation syndicale représentative, et de loin, au sein de la branche professionnelle des salarié-e-s du particulier employeur.

Aides à domicile, auxiliaires parentaux-les, auxiliaires de vie, jardinier-ère-s, enseignant-e-s à domicile... Nous sommes près d'un million de salarié-e-s qui facilitent le quotidien de près de 3,4 millions de particuliers employeurs.

Depuis la signature de la convention collective en 2002, de nombreux textes sont venus enrichir cette dernière, en matière de formation professionnelle, de prévoyance, de classifications et plus récemment sur la question du dialogue social territorial.

La CGT participe à la négociation d'une nouvelle convention collective qui, conformément aux dispositions légales, doit permettre de rapprocher les deux branches du secteur de l'emploi à domicile, les salarié-e-s du particulier employeur et les assistant-e-s maternel-le-s. Cette négociation ne reviendra évidemment pas à remettre en cause les spécificités liées aux différences de conditions d'exercice.

Ce nouveau texte sera *a minima* aussi favorable que le précédent, l'idée étant pour notre organisation de négocier des avancées nouvelles. Nous en avons d'ores et déjà obtenu une significative en matière de démocratie sociale : celle de permettre aux salarié-e-s du particulier employeur de participer aux congrès statutaires de leur syndicat et de bénéficier d'absences rémunérées pour participer à des sessions de formation syndicale.

La négociation doit s'achever au 1^{er} semestre 2021 et d'ici là, nous restons force de proposition pour disposer d'un texte novateur et porteur de progrès social que nous allons construire avec vous.

La santé au travail pour tous

La CGT a également été un acteur majeur des travaux en cours pour la création d'un dispositif permettant aux salarié-e-s du secteur de bénéficier de la médecine du travail.

La CGT assure actuellement la vice-présidence de l'Appogn, association paritaire qui assurera la gestion, la surveillance et la mise en œuvre du futur dispositif de santé au travail.

Après une période d'expérimentation, le dispositif permettant d'assurer un suivi médical des salarié-e-s du particulier employeur sera étendu sur tout le territoire. Il s'agit là aussi d'une avancée majeure très attendue.

Le dialogue social territorial pour de nouveaux droits

La CGT assure la présidence du CNPDS (Conseil national paritaire du dialogue social), qui est l'instance qui fixe les grandes orientations politiques de la branche. C'est ce Conseil national qui coordonne les 12 commissions paritaires territoriales chargées de faire vivre de nouveaux dispositifs qui vont améliorer le quotidien des salarié-e-s du particulier employeur :

- l'accès aux activités sociales et culturelles avec la création d'une plateforme numérique dédiée aux professionnel-le-s du secteur de l'emploi à domicile ;
- l'intermédiation qui permet de saisir une commission dialogue dont le rôle est d'éviter les contentieux portant sur l'interprétation de la convention collective.

La CGT, un acteur dont l'action a été déterminante ces quatre dernières années

Au-delà de notre travail institutionnel, nous avons également obtenu que toute la branche professionnelle se prononce sur les grands dossiers qui ont fait l'actualité de ces derniers mois :

- la réforme de l'Assurance-chômage ;
- la crise sanitaire ;
- les dysfonctionnements de Pajemploi.

La CGT, un syndicat de proximité et des militant·e·s engagé·e·s

Constitués autour d'un collectif national, nos syndicats départementaux d'assistant·e·s maternel·le·s organisent la défense de notre métier. Différends avec des parents employeur·se·s, avec les services de la PMI, interventions auprès des pouvoirs publics... Les assistant·e·s maternel·le·s interviennent sur tous les terrains pour faciliter le quotidien de leurs collègues. Avec le plus grand réseau territorial qui compte plus de 800 unions locales interprofessionnelles, la CGT nous accueille et nous renseigne dans tous les départements.

Des outils pour faciliter l'exercice de la profession

Parce que notre profession répond à des règles complexes, bien souvent méconnues par les parents employeur·se·s, la CGT a créé de nombreux outils pour nous permettre de maîtriser tout notre environnement professionnel :

- un guide juridique réalisé par des avocates et des professionnel·le·s ;
- des plannings adaptés aux différents modes d'intervention, des carnets de liaison...

Nous sommes également présent·e·s sur Internet et les réseaux sociaux :

- www.sap.cgt.fr et <https://sap-cgt.social/> ;
- [Facebook CGT services à la personne](#) ;
- [Twitter SAP_CGT](#).

Notre journal *SAP Infos* permet également de disposer d'une information claire sur l'actualité de notre métier.

La CGT, une confédération active dans la branche des salarié·e·s du particulier employeur

Depuis le dernier scrutin, nous sommes la seule confédération interprofessionnelle représentative au sein de la branche. Cela nous permet d'intervenir sur tous les terrains et dans toutes les instances paritaires où sont traitées les questions qui nous concernent.

C'est pour nous l'occasion d'intervenir et de porter les revendications de la profession comme nous l'avons fait pour :

- la gestion de la période de crise sanitaire, durant laquelle nous avons assuré une présence constante pour répondre à vos questions et où nous avons mis à disposition des outils et des comptes rendus réguliers de nos échanges avec les ministères ;
- la reconnaissance des métiers du lien et la revalorisation de leurs salaires.

De nombreux combats restent à mener pour obtenir un statut moderne et adapté à nos métiers.

Le vote CGT lors de cette élection sur la représentativité constitue bien un gage de progrès social pour les salarié·e·s du particulier employeur.

Le résultat du scrutin va en effet déterminer les futur·e·s acteurs et actrices de la table sociale, leur capacité à signer, s'opposer si besoin aux accords de branche, à faire évoluer la convention collective... Alors pas d'hésitation !

Le vote CGT, c'est le choix d'un syndicat combatif, de proximité et démocratique, qui intervient pour le progrès social et pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié·e·s de la branche.

Du 25 janvier au 7 février 2021,
pour les élections professionnelles dans les TPE

**Donnez-vous le droit,
VOTEZ CGT !**